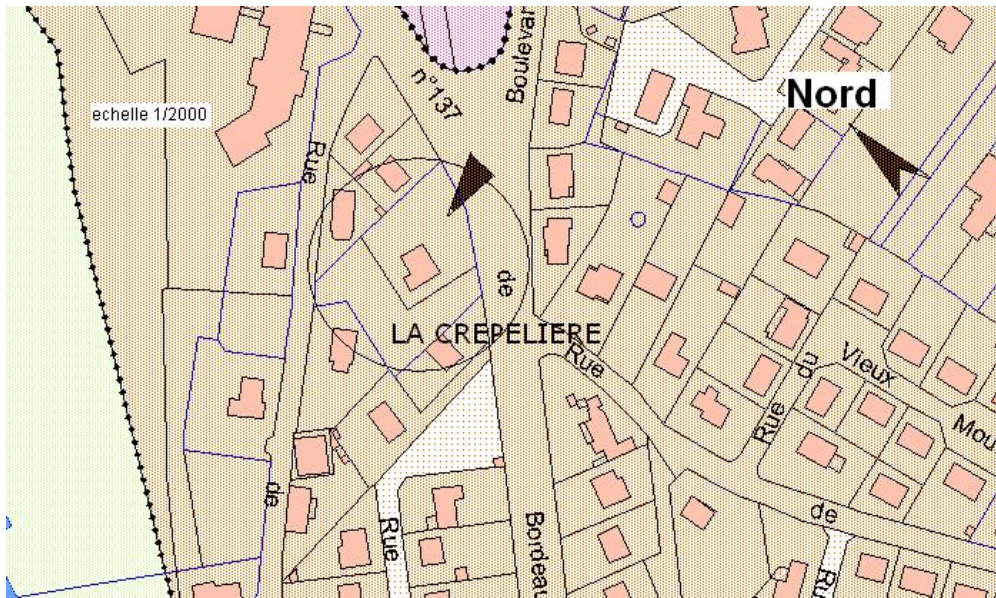


Comment constituer votre dossier de permis de construire

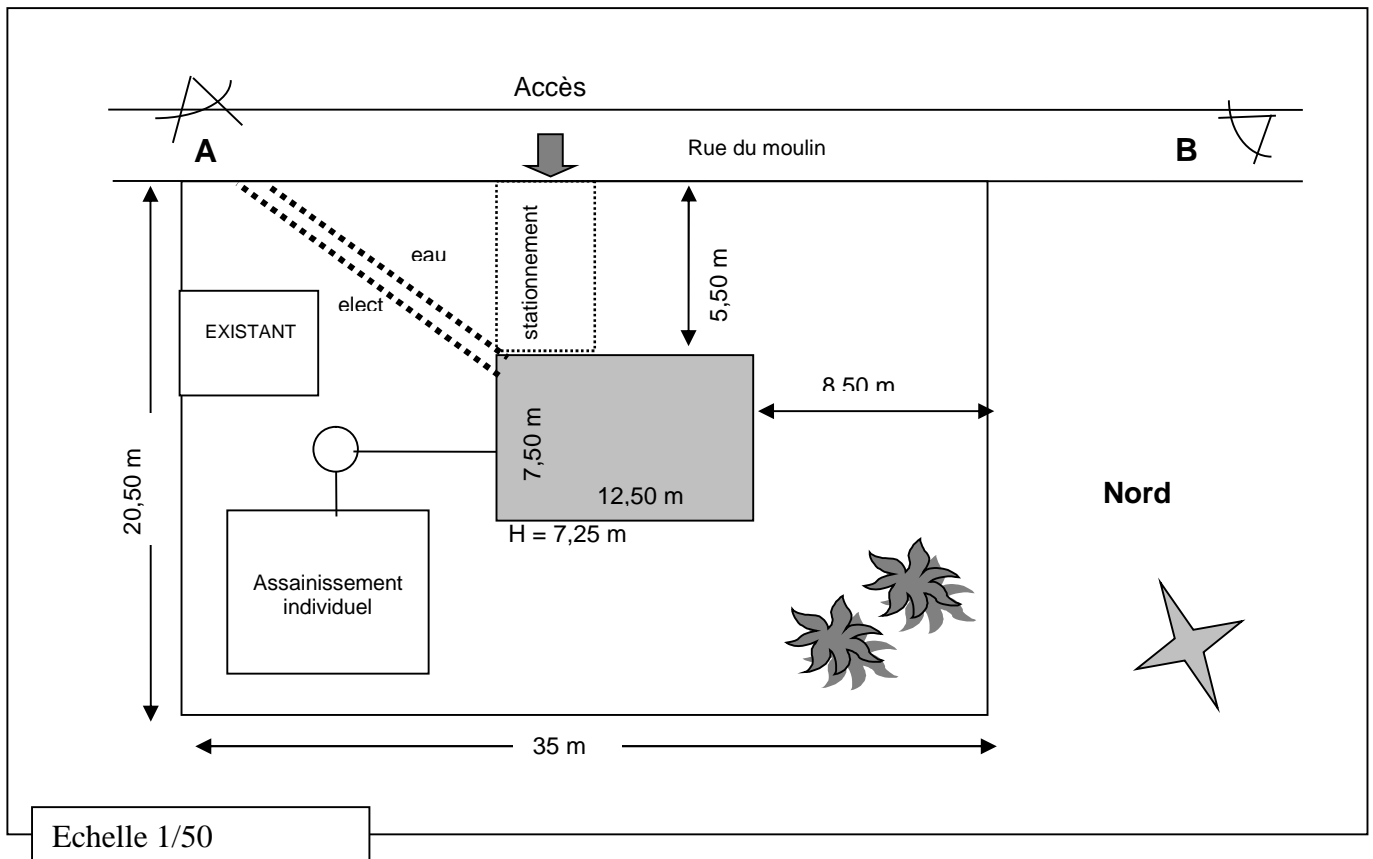
1 - Le plan de situation



Le plan de situation doit permettre de localiser le terrain sur le territoire de la commune.

2 - le Plan de masse

Échelle comprise entre 1/50 et 1/200

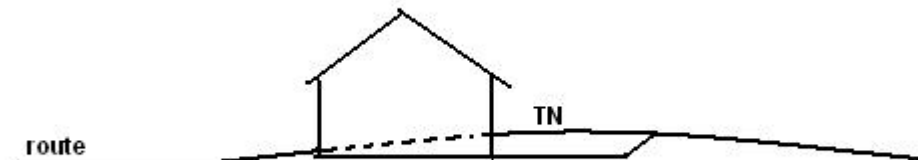


Le plan de masse présente le projet dans sa totalité : il doit faire apparaître la future construction avec :

- ses dimensions (longueur, largeur, hauteur),
- son emplacement avec les distances par rapport aux voies et limite de propriété,
- les constructions existantes,

- les parties de terrains où un remblai ou déblai est prévu,
- les arbres existants et ceux qui doivent être plantés,
- l'accès principal au terrain,
- les points de raccordement aux équipements publics
- l'emplacement du système d'assainissement individuel le cas échéant.
- l'orientation, l'échelle et les angles de prises de vues des photographies.

3 – Plan en coupe



Le plan en coupe permet de visualiser l'implantation de la construction sur le terrain. Il doit faire apparaître :

- le profil du terrain avant et après les travaux ;
- l'implantation de la ou des constructions par rapport au profil du terrain.

Le plan en coupe indique le volume extérieur des constructions. Il n'a pas à faire apparaître les planchers intérieurs. Il doit permettre d'apprécier l'impact des travaux sur le sous-sol et notamment faire apparaître les cotes de niveau du terrain avant et après les travaux projetés.

Nota : Pour une meilleure lisibilité, faites figurer l'emplacement choisi pour le plan en coupe sur le plan de masse.

4 – La notice décrivant le terrain et présentant le projet

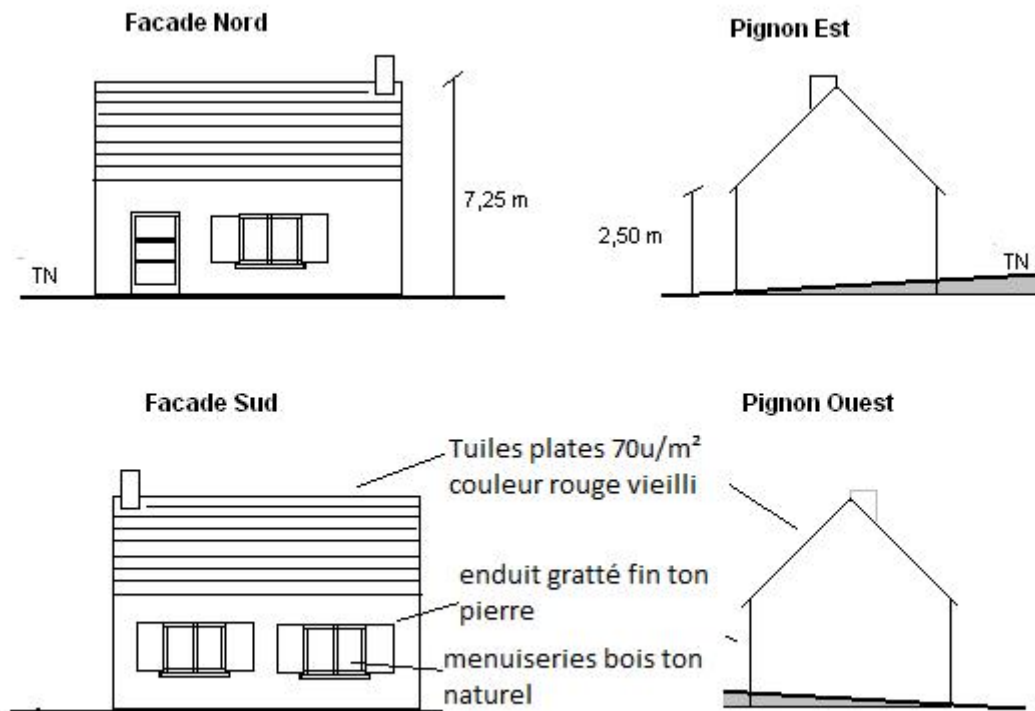
La notice est un élément du projet architectural.

Elle vous permet de préciser les éléments de votre projet qui ne peuvent pas être représentés par les seuls plans de masse et plan en coupe.

La notice comprend :

- Présentation de l'Etat initial du terrain et de ses abords indiquant s'il y a lieu les constructions, végétation, éléments paysagers existants
- Présentation du projet :
 1. Aménagement du terrain
 2. Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles par rapport aux constructions et paysages avoisinants
 3. Traitement des constructions, clôtures, végétation et aménagement en limite du terrain
 4. Matériaux et couleurs des constructions
 5. Traitement des espaces libres et notamment les plantations
 6. Organisation et aménagement des accès au terrain, constructions et aires de stationnement

5 – Les plans de façades



Les plans des façades doivent permettre d'apprécier l'aspect extérieur de la construction projetée. Ils doivent faire apparaître les portes et fenêtres, les matériaux utilisés, les cheminées et les éléments de décors (corniches, moulures, modénatures,...). Toutes les façades doivent être représentées, qu'elles aient ou non des ouvertures.

6 – Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Un photomontage. C'est la solution la plus simple pour un non professionnel : A partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet, vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.



7 – les photographies

- **Photo environnement proche** (constructions existante et/ou projetée et/ou paysage proche)



Exemples de prise de vue

- **Photo environnement lointain** (constructions environnantes et/ou paysage lointain)



Exemples de prise de vue

Des pièces complémentaires peuvent être obligatoires en fonction de la nature du projet.